

MAIRIE de MEURSAC
12, rue des Ecoles
17120 MEURSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° D20251007

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MEURSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CHATELIER Jean-Michel, Maire.

Présents : JM CHATELIER, B. VOLLETTE, V LAPRÉE, P BELLET, J-P. LAURENT, M BILLET, O CORPRON, V BIHANNIC, K BOUINIÈRE, C BOURAUD, V ARNAULT, A BOURSIER, S PAPIN, M BOISSON, K. LEMAITRE.

Absents excusés :

TELETRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ	Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025.
Sous le n° 017 - 211702329 - 20251007 - D20251007-DE	Aurélie BOURSIER a été élue Secrétaire de séance.
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : /10/2025 Affiché le : /10/2025	Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Pour : 15 Présents : 15 Contre : 00 Votants : 15 Abstentions : 00

OBJET : Tarifs Salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2027

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les tarifs des années précédentes. Il indique que les services administratifs commencent à être sollicités pour la réservation de la salle en 2027.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Fixe à compter de 2027, les tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Libellé	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Vote
					2027
Association	90,00 €	226,00 €	90,00 €	226,00 €	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 2
Mariage	315,00 €	430,00 €	325,00 €	443,00 €	Unanimité
Baptême, communion, repas, vin d'honneur	189,00 €	305,00 €	195,00 €	314,00 €	Unanimité
Réunion publique hors périodes électorales : - un jour	247,00 €	378,00 €	255,00 €	389,00 €	Unanimité
Réunion de syndicats : - un jour	247,00 €	378,00 €	255,00 €	389,00 €	Unanimité
Vente, braderie ou autres : - un jour - deux jours - trois jours - sept jours	Gratuit	325,00 € 467,00 € 625,00 € 1 081,00 €	Gratuit	355,00 € 481,00 € 644,00 € 1 114,00 €	Unanimité
AR Prefecture Mariage	200,00 €	200,00 €	220,00 €	220,00 €	Unanimité
017-211702329-2025-Ecole7-D20251007-DE Reçu le 10/10/2025	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Unanimité
Caution	500,00 €	500,00 €	530,00 €	530,00 €	Unanimité

- ✓ Décide de ne pas apporter de modification aux tarifs de location des tentes de réception.

Fait et délibéré à MEURSAC, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Aurélie BOURSIER

Le Maire,
Jean-Michel CHATELIER

AR Prefecture

017-211702329-20251007-D20251007-DE
Reçu le 10/10/2025